Remarques :

Les cellules vert clair doivent être complétées par le PDP. Veuillez estimer la valeur des dépenses prévues plutôt que d'utiliser les données budgétées. Ces cellules sont pré-remplies sur la base de la matrice du financement de l'éducation (voir deuxième onglet) et sont dévérouillées pour etre éditées si nécessaire. Toute question ou commentaire devra être soumis dans la partie « SOURCE/COMMENTAIRES ».

Les cellules jaunes se remplissent automatiquement lorsque les cellules vertes sont remplies. Les cellules jaunes ne peuvent pas être éditées.

Les cellules bleu clair sont pré-remplies sur la base de la matrice de financement de l'éducation. Ces cellules ne peuvent pas être éditées. Toute question ou commentaire devront être soumis dans la partie « SOURCE/COMMENTAIRES ».

Annonce de contribution du Burkina Faso pour la période 2017-2020

	2017	2018	2019	2020
Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques courantes excluant le service de la dette)	**30.0%**	**30.8%**	**31.2%**	

Pays	Burkina Faso	Valeurs prévues et valeurs réelles pour les années antérieures et l'année en cours						Valeurs cibles pour la période de reconstitution des ressources				SOURCE/COMMENTAIRES
Devise locale (unité) :	Franc CFA (millier)	2014		2015		2016		2017	2018	2019	2020	
		prévues	*réelles*	*prévues*	*réelles*	*prévues*	*réelles*					
Total des dépenses publiques	**Total des dépenses publiques (courantes et capital, excluant le service de la dette)**	1,733,410	1,389,219	1,569,634	1,343,368	1,757,598	1,394,915	1,875,080	2,108,340	2,377,950		
	Total des dépenses publiques courantes (incluant les paiements du service de la dette)	1,046,754	1,037,428	1,079,754	1,100,329	1,227,261	1,044,959	1,176,581	1,273,891	1,392,211		
	Total des dépenses publiques en capital	799,596	511,340	654,218	437,208	725,498	428,345	766,300	904,900	1,060,400		
	Intérêts et service de la dette	112,940	159,548	164,338	194,168	195,161	78,389	67,801	70,451	74,661		
Dépenses publiques consacrées à l'éducation	**Dépenses publiques consacrées à l'éducation (courantes et en capital)**	239,153	237,373	265,635	276,307	423,887	331,193	433,870	510,788	555,002		
	Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation	188,865	214,373	245,523	265,997	358,598	303,354	332,086	370,431	411,458		
	Dépenses publiques en capital consacrées à l'éducation	50,288	23,000	20,111	10,310	65,289	27,839	101,784	140,357	143,545		
Dépenses consacrées à l'éducation (%)	Dépenses publiques courantes et en capital consacrées à l'éducation (en % du total des dépenses publiques)	13.8%	17.1%	16.9%	20.6%	24.1%	23.7%	23.1%	24.2%	23.3%		
	Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques courantes, excluant le service de la dette)	20.2%	24.4%	26.8%	29.4%	34.7%	31.4%	30.0%	30.8%	31.2%		
	Dépenses publiques en capital consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques en capital)	6.3%	4.5%	3.1%	2.4%	9.0%	6.5%	13.3%	15.5%	13.5%		

Veuillez décrire comment le périmètre des dépenses consacrées à l'éducation a été défini lors de la réalisation de ce modèle (c'est-à-dire ce qui est inclus et exclu dans les dépenses d'éducation). Veuillez porter un intérêt particulier aux questions suivantes :

1. a. Énumérez les ministères compétents qui sont les principaux responsables des services publics en matière d'éducation (p. ex. ministère de l'Éducation de base, Ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de la jeunesse et des sports, etc.)	*Au Burkina Faso, les Ministères en charge de l'éducation et qui forment le cadre sectoriel de dialogue éducation et formation (CSD/EF) sont: le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA); le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI); le Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle (MJFIP).*
b. Décrivez les dépenses non liées à l'éducation dans le budget des ministères énumérés à la rubrique 1a.	*Au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA), toutes les dépenses sont liées à l'éducation* *Au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI), les dépenses non liées à l'éducation sont celles relatives à la recherche scientifique et à l'innovation.* *Au Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle, les dépenses non relatives à l'éducation sont celles relatives à la jeunesse et à l'insertion professionnelle.*
c. Décrivez les dépenses d'éducation en dehors du budget des ministères compétents énumérés à la rubrique 1a. Veuillez également indiquer à partir de quels ministères ces dépenses sont extraites (p. ex. ministère de la Santé, ministère du Développement social).	*Les budgets énumérés à la rubrique 1a ne prennent pas en compte les budgets des autres ministères qui font des dépenses en lien avec l'éducation.* *En dehors des budgets des ministères énumérés à la rubrique 1a, les autres ministères qui font des dépenses en lien avec l'éducation ou la formation sont notamment :* *- le Ministère de l'agriculture qui disposent de centres de formation agricoles;* *- le Ministère de l'action sociale de la solidarité nationale et de la famille qui disposent de centre de réinsertion sociale pour les enfants en conflit avec la société.*
2. Les dépenses non salariales pour le personnel employé dans le secteur de l'éducation (p. ex. les pensions) sont-elles incluses dans les budgets des ministères concernés listés en 1a ? Si NON, veuillez indiquer quel ministère est responsable du paiement des dépenses non salariales et préciser si elles sont incluses dans la valeur des dépenses d'éducation indiquées ci-dessus.	*Les dépenses non salariales pour le personnel employé dans le secteur de l'éducation sont incluses dans les budgets des ministères énumérés au point 1a.*
3. Toutes les dépenses sous-fédérales en matière d'éducation (p. ex. au niveau des États, des provinces et des collectivités locales) sont-elles incluses dans les chiffres des dépenses indiqués ci-dessus ? Si NON, veuillez indiquer si vous avez des estimations sur le volume de ces dépenses.	*Les dépenses au niveau des structures déconcentrées de l'Etat sont incluses dans les budgets des ministères énumérés au point 1a. Cependant, les dépenses des structures décentralisées (communes notamment) ne sont pas incluses dans les chiffres des dépenses indiquées ci-dessus. Aucune estimation sur ce volume de dépenses n'est disponible pour le moment.*